

Isabelle BENQUET
Secrétaire départementale
du SNUDI-FO 40

Mont de Marsan, le 7 décembre 2021

à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Landes
Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale
5, avenue Antoine Dufau
40 000 MONT de MARSAN

Objet : situation du remplacement

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

la situation dans les écoles landaises est de plus en plus intenable tant pour les enseignants que pour les élèves et leurs parents. L'état du remplacement n'a jamais été aussi catastrophique.

L'épidémie de COVID n'est pas la seule responsable de ce chaos. Depuis plusieurs mois, voire une année, nous vous alertons sur le manque de personnel et vous demandons le recours à la liste complémentaire du CRPE. Certains DASEN y font désormais fait appel, soit sept académies dont celles d'Aix-Marseille et de Lyon.

L'Éducation nationale, avec les missions qui sont les siennes, ne peut pas envisager de fonctionner avec des contractuels, précaires non formés, alors que le Ministre répète à l'envi que son ministère est la priorité du gouvernement ! Et ce ne sont pas aux retraités, pensionnés, à être réquisitionnés. Nous ne sommes quand même pas en temps de guerre !

Nous renouvelons notre demande de manière urgente : monsieur l'Inspecteur d'académie, faites appel aux futurs enseignants de la liste complémentaire au concours.

Au sujet du remplacement, le SNUDI-FO souhaite obtenir les informations suivantes :

- le taux de remplacement en septembre, octobre, novembre
- le nombre d'enseignants non-remplacés sur ces périodes
- le nombre d'élèves touchés par ce non-remplacement, et le nombre de jours sans maître
- le nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire, ainsi que leurs noms

D'autre part, vous avez demandé que les titulaires remplaçants sur des postes « décharges de direction 1 à 3 classes » quittent leurs fonctions pour effectuer des remplacements ordinaires. Conscients de la notion de nécessité de service, ces enseignants n'ont toutefois pas apprécié d'être déplacés, sans autre préavis qu'un coup de téléphone, sur la nouvelle mission que vous leur attribuez.

Sans oublier les directrices-directeurs fort mécontents d'être privés de leur décharge à un moment où ils doivent assumer des tâches supplémentaires.

Le SNUDI-FO vous demande

- l'envoi d'un ordre de mission écrit pour tous les enseignants « Congé Mobilité »
- la restitution aux directrices-directeurs de la totalité des jours de décharge que vous leur avez supprimés, et ce dès la période 3.

Concernant la gestion de l'épidémie de COVID, l'application du protocole sanitaire expérimental est totalement ingérable par les directrices-directeurs, et incompréhensible pour les parents.

C'est un continuel va-et-vient dans les écoles : élèves positifs, élèves cas contact, testés au plus vite (alors que l'incubation nécessite plusieurs jours d'attente avant de réaliser un test probant), qui reviennent dans les classes pour repartir quelques jours plus tard. Les directrices-directeurs sont sans cesse en communication avec la cellule covid, avec les parents (les mails ne suffisant pas pour régler les situations évolutives urgentes). Les collègues doivent assumer des tâches administratives qui dépassent largement leurs missions et leurs horaires, sans matériel professionnel fourni, sans parler des cas déclarés le vendredi en fin de journée pour lesquels les collègues passeront le week-end afin de prévenir les autres parents. Sans oublier les enseignants qui travaillent face aux élèves présents en classe, puis télétravaillent pour les absents.

Pourtant, c'est ce protocole sanitaire que le Ministre vient de généraliser à l'ensemble du territoire national ! Mais trop, c'est trop, monsieur l'Inspecteur d'académie !

Le SNUDI-FO vous demande

- le retour au protocole sanitaire « un cas positif, une classe fermée », afin de contenir l'épidémie
- la protection sanitaire de nos collègues par la livraison de masques, gels hydroalcooliques en quantité suffisante
- le recours au distanciel, au télétravail, uniquement pour les classes fermées.

Veuillez recevoir, monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de ma parfaite considération.

Benquet Isabelle

